

Organisation des sorties

Conditions de participation :

- Etre à jour de la cotisation CAF pour l'année en cours.
- Etre en bonne condition physique et posséder le niveau technique de la sortie envisagée
- Disposer de l'équipement nécessaire à la sortie prévue.
- Régler l'éventuelle participation financière prévue pour la sortie

La carte découverte pour les non adhérents

La carte découverte donne la possibilité de découvrir les activités du club avant d'adhérer. Cette carte permet de participer à titre d'essai à une activité organisée par le CAF. La durée maximale est de 3 jours consécutifs ou non

Mise à disposition de matériel

Certaines activités exigent l'utilisation de matériel spécifique : crampons, casque, sonde, DVA, pelle à neige, etc. Ce matériel peut être mis à disposition par le club moyennant une participation financière – dans la limite du stock disponible. Le matériel prêté doit être restitué au club plus tard le mardi suivant la sortie.

Comment s'inscrire aux sorties collectives ?

Les inscriptions aux sorties collectives sont faites directement au club via une fiche d'inscription ou en téléphonant aux heures d'ouverture du club.

Dans le cas où un acompte est demandé par le responsable de la sortie, la validation de l'inscription est subordonnée à la réception d'un chèque (date, nom de la sortie et celui de l'encadrant au dos).

L'organisateur d'une sortie est tenu en amont d'informer les participants du coût prévisionnel de la sortie : transport, hébergement et des modalités retenues pour le covoiturage.

Annulation de sortie

Toute sortie est susceptible d'être annulée soit par l'encadrant, soit par le responsable de commission ou par le président, en fonction des risques éventuels, de la météo ou tout autre paramètre.

Covoiturage et frais de transport

Recommandations adoptées par le comité directeur.

Préambule : Dans le cadre de la Charte Eco-citoyenne signée avec la Municipalité de Dijon, le comité directeur encourage l'organisation de sorties utilisant des moyens de transport collectifs (Divia, Transco, TER,...), bicyclettes...

Lorsque l'utilisation de véhicules motorisés est indispensable, il est recommandé de pratiquer le covoiturage. Qui dit covoiturage dit aussi frais liés au véhicule.

Le tarif des sites de covoiturage (environ 17 centimes par km) ne prend pas en compte certaines réalités :

- Dédommager correctement ceux qui font l'effort de prendre leur voiture.
- Fixer un tarif unique quel que soit le véhicule
- En plus du carburant, prendre raisonnablement en compte l'entretien et la décote liée à chaque kilomètre supplémentaire, ainsi que le risque d'accident et ses conséquences (franchise, malus voire mise en épave du véhicule, risque impossible à chiffrer)
- Eventuellement nettoyage de la voiture après les sorties ski, raquettes, spéléo...

Lorsqu'on compare :

Plusieurs clubs CAF interrogés pratiquent des tarifs supérieurs (28, 30, voire 35 centimes)

Le tarif pris en compte par la FFCAM est de 30 centimes

Pour mémoire, tarif fiscal 5 CV pour 2016 : de 0,364 € à 0,543 € selon le kilométrage.

Prenant en compte tous ces éléments, le Comité Directeur recommande un tarif kilométrique du covoiturage hors frais annexes (péage, vignette, parking...) à 0,25 €/km

A trajet équivalent, le coût du transport sera partagé de façon égale entre tous les participants quelque soit la répartition dans les véhicules :

(Total km parcourus par chaque véhicule x 0,25 € + frais annexes) / nb de participants

Il est impératif que le coût approximatif du transport soit communiqué aux participants par l'organisateur de la sortie lors de la réunion de préparation ou avant le départ pour les sorties à la journée.

Cas particulier : voitures de fonction, véhicule personnel de plus de 5 places...

Le propriétaire d'un véhicule est libre de pratiquer un tarif différent à condition que le coût du transport soit identique pour chaque participant.

En ce qui concerne les sorties avec un faible kilométrage, un forfait pourra être calculé.

Dans un esprit d'équité, il serait souhaitable que ce ne soit pas toujours les mêmes qui prennent leur voiture.

Exemple de situation : 10 participants - 3 véhicules dont la répartition est la suivante 4, 3 et 3.

Trajet de 650 km (aller/retour) par véhicule

Frais d'autoroute : 58 € par véhicule

Calcul du coût du transport par participant : $(650 \times 0,25 \times 3 + 58 \times 3) / 10 = (487,50 + 174) / 10 = 661,50 / 10 = 66,15 \text{ €}$

Pour info, chaque conducteur aura dépensé selon le mode de calcul : $(650 \times 0,25) + 58 = 162,50 + 58 = 220,50 \text{ €}$

Il devra donc recevoir 220,50 – sa part 66,15 soit 154,35 € des autres participants

Le 16/05/2017, pour le comité directeur, Alain Georges, président du club alpin de Dijon.

